

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

## Délibération du bureau prise par délégation

du 4 juin 2012

n°7

page 1/1

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : Conservatoire de musique et de danse Clément JANEQUIN - Etablissement classé à rayonnement départemental par l'Etat - Versement de la bourse annuelle (2011/2012) à un élève méritant.**

*Mesdames, Messieurs,*

*Chaque année, le conservatoire de musique et de danse de la CAPC récompense un élève musicien ou danseur. La récompense se fait sous forme de bourse d'un montant de 460 €.*

*Pour l'année 2011/2012, il est proposé d'attribuer cette bourse à un élève percussionniste:*

*- Monsieur Thomas DEBRAY né le 04/01/1990, en dernière année du Cycle d'Enseignement Professionnel Initial dominante percussion. Son projet personnel, présenté au Nouveau Théâtre de Châtellerauld le 14 décembre 2011 en vue de l'obtention du Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP), a reçu toutes les félicitations du jury extérieur invité et la note de 17/20. L'épreuve terminale du DNOP : un récital, se déroulera le 29 juin 2012 au Conservatoire Clément Janequin.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 3 alinéa II.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

**VU** la délibération n°6 du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment l'école nationale de musique et de danse, devenu conservatoire classé à rayonnement départemental,

**VU** la délibération n°2 du conseil de communauté du 1<sup>er</sup> février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau

**CONSIDERANT** qu'il est d'usage de récompenser un élève méritant du conservatoire,

Le bureau de communauté, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à Monsieur Thomas DEBRAY la somme de 460 € .  
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au compte 311.3/6714/5110.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le président de la communauté d'agglomération  
Transmis à la sous préfecture, le 06/06/12, n° 4181  
Publié au siège de la CAPC, le 05/06/12

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM